



Inscription Pédagogique

Si elle n'a pas été réalisée en ligne, votre inscription pédagogique sera réalisée après l'inscription administrative par votre scolarité.

L'inscription pédagogique conditionne votre inscription aux examens, il est indispensable de la vérifier en consultant [l'intranet](#). Pour éviter toute contestation, il vous est recommandé d'éditer et de conserver votre contrat pédagogique.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez consulter votre scolarité.